



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 7 novembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	2	12	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. BERGEOT.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. DUPONT Jean-François, M. FOUILLAND, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à Mme BERGER), Mme LEVILLAIN (pouvoir à M. DUPONT Noël), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. MARTINEZ (pouvoir à M. de LEMPS).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Fatih KAYGISIZ, Secrétaire de séance.

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : M. CRACCHIOLO

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant des autorisations de programme.

Il est rappelé au Conseil d'agglomération que, par délibérations du 8 avril 2021 et 7 avril 2022, il a voté les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) relatifs aux opérations suivantes :

Budget principal :

- AP/CP N° 2021_01 – Attribution des fonds de concours aux communes membres de l'agglomération.
- AP/CP N° 2022_01 – Réhabilitation du Centre Nautique Robert Sautin.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser ces deux AP/CP compte tenu de l'évolution des projets.

Le Conseil d'agglomération,
Par 64 voix pour,

- **ACTUALISE** les AP/CP suivantes :

- n° 2021_01 – Attribution des fonds de concours aux communes membres de l'agglomération.
- n° 2022_01 – Réhabilitation du Centre Nautique Robert Sautin.

- **VOTE** les montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis en annexe.

Fait à Oyonnax, le 15 novembre 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisations de Programme et crédits de Paiement (AP/CP).

Date de décision: 14/11/2024

Date de réception de l'accusé 21/11/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 141124_2024152

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241114-141124_2024152-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 12-APCP.pdf (99_DE-001-200042935-20241114-141124_2024152-DE-1-1_1.pdf)

BUDGET PRINCIPAL

Feuillet
N° 108

N° AP/CP	Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement					
		En cours	Révisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2021_01	Attribution de fonds de concours aux communes membres de l'agglomération	5 400 000	-	1 127 771	1 089 169	981 627	1 331 166	870 267	
Financement									
2021_01	Autofinancement			1 127 771	1 089 169	981 627	1 331 166	870 267	-
	TOTAL		5 400 000	1 127 771	1 089 169	981 627	1 331 166	870 267	-

N° AP/CP	Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement					
		En cours	Révisé	2022	2023	2024	2025	2026	2028
2022_01	Réhabilitation du Centre Nautique Robert Sautin	10 000 000	15 600 000	31 779	33 828	328 425	2 010 000	6 500 000	1 695 968
Financement									
	FCTVA			5 213	5 549	53 875	329 720	1 066 260	820 200
	Emprunts			-	-	-	500 000	2 500 000	2 500 000
	Subventions			-	-	-	300 000	500 000	500 000
	Autofinancement			26 566	28 279	274 550	880 280	2 433 740	1 179 800
	TOTAL		15 600 000	31 779	33 828	328 425	2 010 000	6 500 000	1 695 968